



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 30 OCTOBRE 2018

Présents : MM. BROGNARA – DA MATA - PLASSART.

Assiste : M. LETELLIER (Comité).

Excusés : MM. FEBVAY- MAGGIO - CHUPPE - ANDRIEU

COURRIERS

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S. du 23 octobre 2018.
Remerciements.

RAPPEL

A tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :
Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE de SAINT WITZ STADE MUNICIPAL RUE DE LA FOSSE AUX BOUCS NNI 95 580 01 01

MM. ANDRIEU et DA MATA de la C D T I S 95 se sont rendus, le jeudi 25 octobre 2018 à 10h00, sur les installations du club, afin d'effectuer le classement du terrain.

VILLE de VEMARS STADE MUNICIPAL RUE DU VERT BUISSON NNI 95 641 01 01

MM. ANDRIEU et DA MATA de la C D T I S 95, se sont rendus le jeudi 25 octobre 2018 à 11h30, sur les installations du club, afin d'effectuer le classement du terrain.

VILLE de SAINT LEU LA FORÊT RUE ANDRE BREMOND

Nouvelle dénomination

Stade Municipal Terrain Honneur NNI 955630101

Stade Municipal Daniel Robin NNI 955630202

Stade Municipal Annexe NNI 955630201

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

Président
Aurélien BROGNARA

Secrétaire
Joseph PLASSART